

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 janvier 2020

Présents : René Druguet, Vincent Faure, Christophe Sarayotis, Cédric Faure, Philippe Bouchet, Christine Terrail, Florent Béal.

Absents : -Jean Puzenat

Absents excusés : Xavier Divanach (pouvoir à René Druguet)

Mme Christine Terrail est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2019 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1/ facturation de l'eau potable

Deux administrés ont été amenés à contester leur facture d'eau de 2019, qui s'avérait erronée et ne correspondait pas, compte tenu de leur consommation des années antérieures, au volume d'eau qu'ils avaient effectivement consommé.

Il est donc décidé de leur appliquer une facturation correspondant à la moyenne des 3 dernières années de consommation.

Acceptée à l'unanimité.

2/ Appel au don pour la commune sinistrée du Teil

Un appel aux dons relayé par l'association des Maires et Présidents des Communautés de la Drôme est en cours pour venir en soutien à la commune du Teil, très affectée par le séisme intervenu en fin d'année dernière.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour verser une subvention au profit de cette commune, dont le montant sera décidé lors d'un prochain conseil.

Reportée au prochain conseil municipal.

3/ Achat d'un véhicule

Le conseil municipal abandonne ce projet d'achat.

Les élus demandent que la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2019, qui leur a été présentée, soit envoyée par courriel.

4/ Modification du PLUI

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe à l'approbation, par le conseil communautaire de la CCVD, du dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plan de Baix tel que présenté.

5/ Gestion de salle communale

Le conseil municipal donne son accord pour confier la gestion de la salle à Roberte Duc, d'Ombrière.

6/ Revalorisation des indemnités des élus

Suite au vote de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité

de l'action publique, il est proposé de revaloriser les indemnités du maire et des adjoints en les portant respectivement à 25,5 % et 9,90 % de l'indice terminal de la fonction publique.
Le conseil municipal approuve cette revalorisation à l'unanimité.

La séance est levée à 21H